QUELQUES ASPECTS DU PROCESSUS DE DIFFERENCIATION ECONOMIQUE EN ZONE DE COLONISATION RECENTE

(Région de Soubré, Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)

Philippe LENA (ORSTOM)

La différenciation économique entre planteurs fait intervenir un nombre si important de variables qu'il apparaît vite nécessaire d'y introduire un facteur d'ordre sans lequel on aboutirait à une description inutilement complexe. Renonçant à une démarche holistique, il s'agira plutôt ici de dégager des processus et des tendances, d'analyser le passé récent et le développement des phénomènes dans le temps. L'accent sera donc mis sur les variables qui paraissent avoir l'impact le plus déterminant sur la genèse des dynamismes observés. Dans le cas de cette économie de plantation encore largement extensive il est possible de négliger l'aspect purement technique (très homogène) et de se limiter aux deux "entrées" privilégiées que sont la terre et la main-d'oeuvre (familiale et salariée) ces deux aspects fondamentaux entretenant d'ailleurs un rapport de mutuelle détermination. Toutes les autres variables seront considérées en fonction de leur rôle vis-à-vis de l'un ou de l'autre de ces facteurs.

Il a déjà été amplement démontré(1) à quel point, en Côte d'Ivoire forestière, le développement de l'économie de plantation villageoise reposait sur l'emploi d'une main-d'oeuvre salariée.

---

(1) En particulier J.P. Chauveau et J. Richard : Bodipa en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban. Abidjan, ORSTOM, 1976.

Cahiers du CIRES, 30, Septembre 1981.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 18.132 ex1
13 SEPT. 1985
Cote : B 159
B18.132 ex1

Il est donc clair que les différences observées dans l'accès à cette main-d'oeuvre et dans les formes de son utilisation(1) constitueront la principale cause de différenciation économique. D'autre part, un précédent séminaire organisé par le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales sur le thème de la main-d'oeuvre(2) avait permis de mettre en lumière d'importantes variations dans la structure du travail rémunéré selon les zones géographiques(3). Ces nuances régionales correspondent à une ancienneté variable de l'économie de plantation (depuis les vieilles plantations Agni du Sud-Est jusqu'aux fronts de colonisation actuels du Sud-Ouest) ainsi qu'à des structures sociales et des conditions historiques de développement différentes. Il y a à la fois une spécificité du lieu et du moment : le processus de développement des plantations (et donc de la différenciation économique) ne se reproduit pas de façon invariante et isolée. Il est à chaque instant étroitement dépendant des phases et options de l'économie ivoirienne(4).

---

(1) Cf. J.P. Chauveau et J. Richard : Une périphérie recentrée... Cahiers d'études africaines, 68,XVII-4, 1976.Les auteurs montrent qu'il existe des formes d'emploi de la main-d'oeuvre susceptibles d'amener une plus grande extorsion de sur-travail et que les planteurs les moins favorisés n'y ont pas accès. Voir également les cahiers du CIRES n°23 de Déc.1979, J.M.Gastellu : Disparition de la main-d'oeuvre étrangère ?

(2) Cahiers du CIRES n°23, Déc. 1979.

(3) En particulier, prédominance de l'abu-san (ou partage au tiers) à l'Est (cf.J.M.Gastellu) et du contrat à la tâche à l'Ouest (cf. F. Ruf, P. Léna).

(4) J.P.Chauveau souligne le fait que les caractéristiques locales (régionales) de l'économie de plantation répondent à une conjoncture historique précise. Cf.Economie de plantation et "nouveaux milieux sociaux", Cah.ORSTOM Sc.Hum.vol.XVI n°1-2, 1979. Ce "déterminisme synchronique" paraît devoir être la pierre angulaire de toute étude à venir sur le développement du Sud-Ouest au cours des années soixante-dix.

Il est donc nécessaire, après avoir rapidement évoqué les caractéristiques locales les plus significatives, de chercher à définir le cadre dans lequel s'effectue l'expansion pionnière dans le Sud-Ouest (du moins dans ses grandes lignes) et l'incidence que ce contexte particulier aura sur les attributions foncières et le marché du travail. En effet, le statut du foncier et les modalités d'accès à la terre paraissent dépendre tout aussi étroitement de ces facteurs "externes", c'est-à-dire de l'intégration rapide des aspects "locaux" au processus global(1).

Les données recueillies sur le front pionnier de Soubré grâce à l'analyse de 77 exploitations(2) et 170 questionnaires aboutissent à une stratification économique des planteurs en partie fondée sur des bases ethniques. Cette classification demande néanmoins à être interprètée, voir corrigée par l'étude des principales variables de l'économie de plantation et leur répartition au sein des groupes. Le cas des autochtones sera traité à part car si, chez eux, la plantation se généralise rapidement, les problèmes qui leur sont posés présentent une certaine originalité par rapport aux immigrants.

I. LE CADRE GENERAL DE LA STRATIFICATION

1. Les caractéristiques locales

La marginalité du Sud-Ouest est un fait historique. Tenu à l'écart des foyers d'activité de l'ère précoloniale, sa population a toujours été très faible.

---

(1) Considéré ici comme univoque par mesure de simplification.

(2) Accompagnée de la mesure détaillée du parcellaire.

Au début des années 70, les recensements faits par A.Schwartz trouvent une moyenne de 1h/km2(1). A l'époque coloniale tout comme après l'indépendance, la polarisation des activités sur la côte Est va condamner la région à la cohabitation des deux types d'économie parallèles : la subsistance et l'extractivisme. L'absence d'infrastructures (investissement peu rentable pour une population aussi clairsemée(2) va rendre très difficile la commercialisation du cacao et du café, pourtant introduits dès le début du siècle. Les plantations vont donc stagner durant plusieurs dizaines d'années autour de superficies très modestes (0,1 à 0,7 ha environ) qui sont la propriété de quelques anciens et notables(3). Dans ces conditions la région va connaître une forte émigration des jeunes actifs masculins.

En 1971, la quasi totalité des sous-préfectures du Sud-Ouest présente un sex-ratio déséquilibré au bénéfice des femmes. Ce déficit masculin est cependant moins prononcé sur la côte que dans l'intérieur. Quelques maxima permettent d'apprécier l'ampleur du phénomène(4) :

à Tabou, pour la tranche d'âge des 25à29 ans le SR est de 81
Grabo " " " 20à39 " " " 60
Canton Bakwé " " 30à34 " " " 54

(1) Rappelons que les densités rurales autochtones du Centre-Ouest à l'époque du boom migratoire étaient en moyenne de 9h/km2, atteignant parfois 28 (dans la sous-préfecture d'Ouragahio par exemple).

(2) Des regroupements avaient été effectués lors de la construction des pistes militaires(cf.A.Schwartz:histoire de la côte des dents, Abidjan, ORSTOM, 1972). Mais ces pistes, mal entretenues, n'auront pas d'impact économique. Leur principale conséquence sera de contribuer à accentuer le vide démographique de l'interfluve qui voit sa population se concentrer sur sa périphérie.

(3) On retrouve des vestiges de ces plantations sur certains terroirs.

(4) Cf. A. Schwartz : Peuplement autochtone et immigration dans le S-O ivoirien, Abidjan, ORSTOM-BNETD, 1973. Notons que là où la population est traditionnellement tournée vers les activités maritimes, les revenus sont suffisants pour ralentir les départs.

En 1975 alors que l'immigration est à son apogée et que le S-O est désenclavé, la situation semble paradoxalement aggravée : le SR est de 47 dans le canton Bakwé pour les 25 à 29 ans et de 39 à Tai pour la même tranche d'âge(1). L'émigration paraît frapper de plus en plus tôt.

Ces départs entraînent la faiblesse des tranches d'âge les plus jeunes et un déficit masculin précoce. En effet, les émigrants ont leurs enfants à l'extérieur mais se chargent aussi parfois des enfants mâles de certains parents afin de leur assurer une meilleure scolarisation. D'une façon générale, le taux de scolarisation est élevé ; il est peut-être le signe du peu d'espoir que mettent les adultes dans l'économie locale et représenterait alors une stratégie d'investissement à moyen terme.

Quoiqu'il en soit, cette forte émigration des actifs masculins ne favorise pas une augmentation de l'emprise foncière des terroirs autochtones (2) dont les superficies plantées vont s'accroître avec une très grande lenteur jusqu'à une époque récente. Elle ne favorise pas non plus la prise de conscience de la valeur de la terre et de la nécessité de préserver l'avenir pour les jeunes générations. La terre n'ayant jamais été une source de revenus intéressants, on s'explique que certains villages en aient cédé des superficies considérables. On voit par conséquent se dessiner les conditions d'une infériorité économique des autochtones par la réduction de la capacité de travail potentielle. Seul un accès massif à la main-d'oeuvre salariée pourrait modifier la situation mais, comme nous le verrons, ceci, dans l'ensemble, n'a pas été possible.

Par ailleurs, le contrôle de leur espace par les Bakwé est rendu très difficile par la faiblesse de la population, sa mauvaise répartition, la petite dimension des villages (60 à 80h en moyenne) mais aussi par une organisation politique/territoriale très peu centralisée. A.Schwartz précise que la société Bakwé est

(1) Cf.A.Schwartz:le peuplement du canton Bakwé en Mai 1975, Abidjan, ORSTOM, 1976.

(2) Les envois d'argent au pays sont tout à fait insuffisants pour compenser ce manque à gagner(du moins à l'heure actuelle).

vraisemblablement la seule société politique de type minimal existant à l'heure actuelle en Côte d'Ivoire. Les groupements "sont tous fondés sur la parenté. Nulle trace en effet de groupements basés sur l'alliance"(1). Les patrilignages Bakwé (ou grigbe) correspondent à un ou plusieurs villages et sont dotés de territoires en moyenne très vastes qui font que l'intégralité de l'espace apparemment vide du S-O est soumis à leur autorité. C'est l'aîné du lignage qui a le contrôle politique du territoire, mais il y a disproportion entre l'immensité de l'espace sur lequel il exerce sa maîtrise et le poids réel de sa communauté (un groupe de 60 ou 80 personnes exerce un contrôle sur plusieurs milliers d'hectares). Dans la pratique c'est en général le chef de village (correspondant parfois à un segment de patrilignage) qui assume ce rôle ; autrement dit la décision est prise au niveau de la plus petite unité possible. Du fait qu'il n'y a pas d'intégration au sein d'un ensemble hiérarchiquement supérieur, chaque village est libre de définir sa propre politique par rapport aux cessions foncières. Il en résultera, d'une part, l'absence de position commune, une grande diversité des situations et, d'autre part, une pénétration facile de l'espace Bakwé par les colons.

Dans l'ensemble, le S-O offre donc aux candidats à la plantation des disponibilités foncières exceptionnelles et une grande facilité d'accès à la terre(2). Mais jusqu'à la fin des années 60, l'absence d'infrastructures, l'enclavement de la région, le volume du courant migratoire vers la zone forestière et les caractéristiques générales de l'économie ivoirienne vont préserver sa marginalité.

(1) Cf. A. Schwartz : colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le S-O ivoirien, Cah.ORSTOM Sc.Hum. Vol XVI n°1-2, 1979.

(2) Sans commune mesure avec les anciennes zones de colonisation où, pourtant, les allochtones sont souvent devenus largement majoritaires malgré une population autochtone beaucoup plus nombreuse et un meilleur contrôle de l'espace.

2. L'intégration

A la fin des années 60 et au début des années 70 on assiste à l'intégration extrêmement rapide de la région au processus économique central. Les différents agents économiques ne pouvaient se désintéresser longtemps de ces vastes espaces improductifs que le modèle de croissance adopté et l'augmentation des possibilités d'investissement rendaient désormais attractifs.

Cette interprétation va revêtir plusieurs aspects :

- Généralisation de la plantation autochtone
- Forte immigration et développement très rapide des plantations allochtones
- Création d'infrastructures (port, routes, ponts)
- Investissements massifs dans le secteur agro-industriel
- Programme d'aide au développement rural (regroupement de villages, tentatives d'intensification des exploitations, création de blocs de cultures pérennes encadrées, etc...).

Ces différentes opérations ne sont évidemment pas sans lien. Un décret de 1971 va abolir les droits coutumiers sur la terre et permettre à l'Etat de s'approprier de vastes espaces afin d'y établir des entreprises agro-industrielles. Le développement de ces activités exigeait la mise en place d'une infrastructure destinée à faciliter le transport et l'évacuation des produits. D'autre part, ce désenclavement va ouvrir le S-O à l'immigration traditionnelle vers la zone forestière qui permet à l'Etat d'augmenter aux moindres frais la production caféière et cacaoyère. Il était donc avantageux au départ que se forme dans le S-O une solide infrastructure de petits producteurs, nécessaire à l'approvisionnement alimentaire de San-Pédro et des nombreux chantiers, à la stimulation des échanges, mais également réserve potentielle de main-d'oeuvre pour

les entreprises étatiques et privées. Néanmoins, des contradictions n'ont pas tardé à apparaître devant l'ampleur de cette immigration.

Celle-ci, déjà rapide durant les dernières années dans le Centre-Ouest va connaître une accélération considérable due à la convergence de plusieurs facteurs :

- Les pays de savane vont subir entre 1966 et 1973 une série de mauvaises récoltes, dues à la sécheresse, dont l'incidence est certaine sur le volume de la migration. Le pays Baoulé(1) est également affecté et les plantations de contact forêt/savane voient leur production baisser dramatiquement(2).

- Le décret de 1971 va avoir pour effet d'ouvrir officiellement l'accès à la terre aux étrangers. Désormais la migration de travail ne sera plus pour beaucoup d'entre eux qu'une étape rapide avant l'ouverture d'une plantation. La migration change de finalité, de saisonnière ou temporaire elle tend à devenir définitive : en 1961 37 % des immigrants Mossi faisaient venir leur famille contre 84 % en 1973(3).

- L'incitation à la plantation va accroître son efficacité par plusieurs augmentations du prix d'achat du cacao au producteur (en 1972,73,74 et 76).

- Le S-O va, dans les discours officiels et par le biais des média, apparaître comme la "nouvelle frontière".

- Dans les régions situées plus à l'Est l'accès à la terre était en général différé, le postulant devait travailler pour le compte d'un autochtone durant un certain temps avant d'obtenir ou d'acheter une portion de

(1) Les Baoulé représentaient 56% des immigrés du canton Bakwé en 1975 (A.Schwartz, op.cit. 76).

(2) Cf.C.Vallat : l'immigration Baoulé en pays Bakwé, étude d'un front pionnier.Cah.ORSTOM.Sc.Hum.vol.XVIn°1-2, 1979.

(3) Cf.Boutiller et al. : Systèmes socio-économiques Mossi et migration. Cahiers ORSTOM Sciences Humaines vol.XIV n°4, 1977.

forêt. La saturation progressive des terroirs ayant rendu cette attente plus longue et les superficies attribuées plus réduites, un déplacement Est-Ouest du foyer de l'immigration va se développer. Il atteindra la région de Soubré à partir de 1970.

Pour le S-O le résultat va se traduire par des taux d'accroissement annuels de la population voisins de 60 % dans certaines circonscriptions administratives. Sur le terrain on observe une progression du front de colonisation de plusieurs kilomètres par mois durant certaines périodes de l'année(1).

Les immigrants vont donc entrer en concurrence avec les projets agro-industriels au niveau du partage de l'espace comme sur le plan de la main-d'oeuvre (les facilités d'accès à la terre amènent l'abandon de leur emploi de la part de certains travailleurs de chantiers mais surtout un manque à gagner par rapport au flux migratoire). La réaction des pouvoirs publics sera double:

-Délimitation des périmètres réservés (suivie d'expulsion ou de modification selon les cas).

- Encadrement de la production visant la fixation des exploitations et l'intensification (programme "promotion du paysannat"). Le but étant de promouvoir des exploitations moyennes correspondant aux capacités de travail de l'unité domestique ou utilisant peu de main-d'oeuvre.

Ainsi, à peine ouverte, la "nouvelle frontière" va se trouver fermée de l'intérieur, environ 75 % de l'espace n'étant plus accessible au petit

(1) Au niveau du canton Bakwé, le phénomène sera encore intensifié par un certain nombre de facteurs conjoncturels :
- Construction du pont de Soubré en 1970, au moment précis où s'effectue la réorientation de la migration et au point exact de convergence entre les courants migratoires Nord-Sud et Est-Ouest.
- Création, par l'exploitation forestière, d'un dense lacis de pistes qui va faciliter la pénétration des colons.
- Présence de vastes"domaines"concédés par les Bakwé à quelques allochtones dans les années65-67 pour "faire venir leurs frères".

producteur. Ceci aura pour conséquence de gêner considérablement la pratique des réserves foncières mises en place par certains groupes d'immigrants.

Il faut enfin compter avec la réaction des populations autochtones qui, dépossédées de leur espace traditionnel, se montrent de moins en moins favorables aux installations de colons.

Les migrants de la fin des années 1970 s'installent donc dans un climat politique et social modifié qui ne leur permet guère de rééditer les performances de leurs prédecesseurs. La stratification économique sera donc liée également au déroulement du phénomène dans le temps(1).

3. Les conséquences

L'abolition des droits coutumiers sur la terre, accompagnée du slogan bien connu "la terre appartient à ceux qui la cultivent", provoque l'individualisation de l'appropriation foncière. Un colon ne peut prétendre à une superficie supérieure à ce qu'il est capable de mettre en valeur et une commission sous-préfectorale est chargée de faire respecter cette clause. Ses compétences ne lui permettent pas d'attribuer des lots supérieurs à 50 Ha(2) ceci afin d'éviter la constitution de vastes domaines improductifs.

Le décret de 1971 stipule également que le propriétaire coutumier ne peut exiger le paiement d'une redevance de la part du détenteur de droits d'usage accordés par l'Etat ; vente et rente foncière sont donc en principe illicites. Théoriquement les autochtones ne seraient même plus concernés par l'immigration, mais dans

(1) Nous avons enregistré une baisse assez nette de la superficie des lots entre 1970 et 1978 au sein d'un gros campement Dioula dont le territoire était du reste totalement saturé fin 1978.

(2) Rappelons que cette autorisation n'est pas un titre de propriété.

la pratique ils sont encore considérés comme les maîtres de la terre(1).

Dans ces conditions (annulation des droits coutumiers et impossibilité de constituer des domaines fonciers individuels) c'est bien l'Etat qui acquièrt la maîtrise effective de l'espace. Légalement les autochtones ne peuvent pratiquer vis-à-vis des immigrants une extorsion de travail en échange de la terre. Mais en fait, plus que cet aspect légal c'est la rapidité exceptionnelle de l'immigration et les modalités de l'occupation de l'espace par les colons qui en sont responsables.

Dans le Nord-Ouest du canton Bakwé de Soubré la structure de base du front pionnier était constituée avant le décret de 1971 et même, dans une large mesure, avant la circulaire du Ministère de l'Intérieur de 1968 dont le décret est l'application. Les Bakwé avaient en effet cédé de vastes espaces aux premiers immigrants, fait qui ne semble pas s'être reproduit à un tel degré ailleurs dans le S-O(2). Ainsi l'habitat allochtone fut rapidement dissocié des villages Bakwé et très vite les immigrants ne se sont plus adressés, pour obtenir la terre, aux autochtones, mais aux chefs des colons de leur propre ethnie ou nationalité. Si le rituel de la présentation du nouvel arrivant était encore respecté, le contrôle effectif du foncier échappait de plus en plus aux Bakwé. Au moins jusqu'en 1976, les facilités d'accès à la terre et le rythme des arrivées étaient tels que

---

(1) Pratique confirmée par les pouvoirs publics puisque l'ARSO a confié aux chefs de villages Bakwé concernés des registres sur lesquels ils inscrivent l'identité des nouveaux arrivants (du moins ceux qui leur sont présentés). De plus les réunions d'information et vulgarisation ont lieu au village autochtone. On parle des colons de "tel ou tel village" reconnaissant implicitement les anciens découpages territoriaux.

(2) Seuls les Baoulé pratiquent en toute occasion la dispersion de l'habitat.

l'on peut parler de débordement en ce qui concerne les autochtones et la commission d'attribution des terres.

Les Bakwé ne pouvant jouer sur le foncier pour retenir de la main-d'oeuvre, ont vu se tarir la source de travailleurs permanents (déjà peu nombreux) qu'ils employaient auparavant. En échange le nombre de contractuels a sensiblement augmenté. Il s'agit de colons dont l'apport de départ est insuffisant ou qui ne disposent d'aucun revenu leur permettant d'attendre les premières ventes de cacao. C'est donc là un rapport de salariat normal dans lequel l'employé n'attend de son employeur aucune gratification d'ordre foncier. Les prix demandés pour l'exécution d'une tâche donnée (en général le défrichement) sont discutés entre les deux parties et sont de ce fait relativement élevés.

Si la situation foncière ne leur permet pas de bénéficier d'une main-d'oeuvre bon marché, la position des autochtones est néanmoins ambigüe. Ils détiennent malgré tout une position clef et les allochtones préfèrent avoir leur assentiment pour s'installer ; de plus, leur arbitrage est parfois nécessaire pour contenir les ambitions territoriales de certains et décider en matière de conflit foncier. Cette relative préservation de leur rôle traditionnel va favoriser le développement embryonnaire d'un marché de la terre à leur profit(1).

Il s'agit pour les autochtones de tirer malgré tout un bénéfice de cette immigration qui les relègue à la seconde place, démographiquement et économiquement, mais aussi d'affirmer leurs prérogatives. Début 1979 les prix enregistrés variaient, d'un village à l'autre, entre 5 000 et 15 000 F.CFA l'Ha(2). Ces ventes(qui, en fait, ne sont pas toujours considérées comme telles par leurs auteurs) sont, soit le fait de la collectivité, soit d'individus. Cette dernière forme, qui tend à se répandre, est sévèrement condamnée par les anciens (en vertu de quoi en effet le membre d'un lignage peut-il disposer d'une portion d'un territoire qui est traditionnellement

(1) 30 ans après les pays Dida ou Bété (cf.H.Raulin,1957).
(2) Quelques cas de vente entre allochtones ont également été enregistrées.

un bien collectif ?). Quoiqu'il en soit le phénomène est encore limité(1).

La deuxième forme sous laquelle les Bakwé peuvent tirer avantage de leur position est une sorte de rente de situation. Ils peuvent obtenir des immigrants qu'ils ont personnellement installé des prix avantageux, voire des cadeaux (semences, services). Néanmoins ceci entre plutôt dans la sphère des rapports personnels et semble au moins compensé par la dépendance économique qui s'est parfois instaurée : les gros campements allochtones ont en effet engendré une division du travail (artisanat, commerce) qui conduit les Bakwé à s'y approvisionner en produits qu'ils fabriquaient eux-mêmes auparavant. Enfin, la variété et l'abondance de la production immigrée amènent les autochtones à leur acheter un certain nombre de denrées alimentaires.

L'obtention de vastes domaines a permis aux immigrants d'exercer dans une certaine mesure la maîtrise foncière et d'organiser ainsi leur propre espace.

Cette liberté est à l'origine d'une différenciation entre grands groupes allochtones qui se traduit par une dimension variable du lot potentiel moyen. Ainsi, pour les "Dioula"(2), qui ont préféré former de gros villages et coloniser l'espace de façon centrifuge, l'augmentation rapide des temps de parcours a exercé une pression sur la dimension des lots attribués (on trouve sur

---

(1) Comme le souligne F.RUF (op.cit.1979) "à terme, la pression du marché induira une valeur d'échange du foncier, mais pour le moment, l'Etat, qui n'y a aucun intérêt, retarde son développement pour ne pas augmenter les coûts de reproduction des moyens de travail" et, pourrait-on ajouter, afin de ne pas donner un caractère définitif à la propriété dans une situation foncière et politique encore très mouvante(programmes agro-industriels,regroupements villageois,etc...). Mais il est probable que cette situation change dans un avenir très proche.

(2) En fait habitants des savanes (Ivoiriens et Etrangers) en majorité musulmans.

ces territoires des densités variant entre 30 et 40h/Km2)(1). Par contre les Baoulé ont privilégié les pistes, se dispersant en petits campements situés aux points stratégiques et organisés selon une structure hiérarchique(2). Leur colonisation est résolument mono-ethnique et l'espace est partagé selon la sous-préfecture d'origine. Chaque responsable d'une communauté issue d'une même sous-préfecture place ses ressortissants selon une stratégie visant à englober le maximum d'espace. On aboutit ainsi (en 1977) à des densités inférieures à 18h/Km2 et donc un espace mobilisé nettement supérieur(3). Les Baoulé auront en moyenne de plus grandes possibilités d'extension que les autres.

Pour l'ensemble des groupes d'immigrants c'est l'antériorité de l'installation qui confère la position hiérarchique, mais cela veut-il dire que les autres clivages soient effacés ? Pour le savoir il faut évaluer le pouvoir et les avantages réels que procure cette position, et, tout d'abord, permet-elle de jouer sur le foncier ? Celui qui détient le pouvoir d'attribuer les lots est le chef de campement pour les Dioula et le chef des ressortissants d'une même sous-préfecture chez les Baoulé. Or, si le bruit s'est répandu que certains d'entre eux recevaient des gratifications pour accepter un colon sur leur territoire, nous n'en avons jamais eu la preuve ; nous n'avons pas non plus observé de prestations de services systématiques effectuées au bénéfice de ces chefs durant le bref intervalle de temps qui s'écoule entre l'arrivée et l'obtention du lot(4).

Si l'accès à la terre n'est lié à aucune prestation de service et si aucun rapport social discriminant ne s'est instauré sur cette base, voyons maintenant ce

(1) Cf.P.Léna:Transformations de l'espace rural...Abidjan, ORSTOM, 1979, p.230-233.
(2) Cf. C. Vallat, op.cit., 1979.
(3) Cf. P. Léna, op.cit., 1979.
(4) Il y a par contre un rapport de clientèle, amis et parents peuvent être favorisés au niveau de la localisation et de la superficie;mais ceci a surtout dû jouer au début, lorsque la pression foncière était encore faible.

qu'il en est de la dimension des lots attribués.Comme pour la commission d'attribution des terres, c'est la capacité de mise en valeur qui joue. Le colon justifie sa demande par l'importance numérique de sa famille, les parents ou amis qu'il désire faire venir pour l'aider ou la main-d'oeuvre sur laquelle il peut compter. Par conséquent on retrouve là l'importance fondamentale de la position sociale et de l'âge du planteur. C'est à ce niveau qu'une extorsion de travail basée sur le foncier aura parfois lieu : le planteur peut demander une portion de forêt pour un frère cadet ou un parent démuni ; ce dernier lui sera alors redevable de son accès à la terre et fournira en échange une certaine quantité de travail gratuit(1).

L'antériorité d'installation ne crée pas un rapport nouveau, elle ne fait que renforcer un rapport existant, basé, dans ce cas, sur l'aptitude à mobiliser une main-d'oeuvre familiale (aptitude due à l'âge et au statut d'aînesse).

Nous avons eu l'occasion de souligner ailleurs(2) l'importance pour les Baoulé de l'accès à un type de main-d'oeuvre régulier, les "six mois"; mais là encore, cette facilité renvoie à l'âge et au statut social du planteur. On doit donc admettre l'hypothèse (déjà soutenue par différents chercheurs) que c'est cette potentialité du système de production Baoulé qui détermine les comportements et stratégies fonciers bien connus, caractérisés par une forte emprise spatiale (du moins lorsque les conditions s'y prêtent(3)). En retour, les

(1) Nous avons l'exemple d'un planteur guinéen qui a attiré ses six frères cadets(dont trois sont mariés) et leur a fait obtenir à chacun environ 20ha. Chacun d'eux est donc chef d'exploitation, mais, dans la pratique, ils doivent à leur aîné environ 24H de travail par semaine.Ce type de dépendance n'a pas été rencontré chez les Baoulé.

(2) Cf. P. Léna, op.cit., 1979

(3) Dans le cas contraire il y a souvent multiplication du nombre des plantations.

possibilités de développement des plantations ainsi obtenues renforcent la position du planteur et sa capacité d'accéder à la main-d'oeuvre. Le Nord du canton Bakwé de Soubré, en permettant le développement de ces stratégies, a constitué une opportunité exceptionnelle pour les planteurs cumulateurs.

II. La classification économique et son interprétation

1. Les immigrants

Du point de vue de la différenciation économique, ce sont les quatre premières années de l'installation qui sont décisives et révélatrices (c'est-à-dire avant les premières récoltes de cultures pérennes qui permettront éventuellement de rémunérer une main-d'oeuvre d'appoint). Le colon doit alors vivre grâce à sa production vivrière ou en fonction de revenus d'une autre provenance.

A moins d'avoir un apport personnel suffisant ou une source de revenus extérieurs, le nouveau planteur dépendra, avant sa première récolte vivrière, de la personne qui l'aura hébergé (souvent un parent ou ami). En contrepartie, il consacrera un temps de travail variable à la plantation de son hôte. Mais ce rapport, réversible et non monopolisé, ne peut être à l'origine d'une différenciation économique.

Par contre le fossé va se creuser entre ceux qui, durant ces quatre années, vont devoir travailler pour le compte d'autrui et ceux qui peuvent s'en passer (soit qu'ils bénéficient des revenus d'une autre plantation -cas de nombreux Baoulé dans ce secteur- de revenus urbains ou d'économies personnelles). C'est le groupe formé par les immigrés se trouvant dans l'obligation de vendre leur force de travail qui va constituer la forme de main-d'oeuvre la plus répandue (les facilités d'accès à la terre ont amené la quasi extinction de toute forme de salariat impliquant une dépendance prolongée(1)). Les contrats seront principalement de deux types: à la tâche ou à la journée.

Quoiqu'il en soit, ce temps passé à travailler

(1) On trouve cependant quelques travailleurs permanents ou mensuels.

pour les autres représente un manque à gagner certain pour la plantation de l'intéressé et un gain pour le bénéficiaire. Or nous constatons que face à cette situation tous les planteurs ne sont pas à égalité, certains groupes sont plus fournisseurs de main-d'oeuvre, d'autres plus utilisateurs(1) :

	Planteurs ayant "fait le contrat"	Employeur préférentiel	Nombre de C.E. ayant été à la fois employeurs et employés durant ces 4 ans
BAOULE(100)	7 (7%)	Baoulé	6 (6%)
"DIOULA"(41)	33 (80%)	Baoulé/Dioula	11 (27%)
MOSSI(20)	18 (90%)	Mossi/Baoulé	3 (15%)

C'est donc le double statut transitoire de planteur/manoeuvre qui va constituer la forme fondamentale du marché du travail(2). Dans l'ensemble on peut dire que grâce aux disponibilités foncières et aux facilités d'accès à la terre, la main-d'oeuvre ne s'est pas constituée en classe, la spécialisation fonctionnelle des ethnies n'est pas durable. Notons également la tendance des groupes (en particulier Baoulé et Mossi) à travailler chez un employeur de même ethnie. Cela est dû en partie aux relations personnelles qui précèdent ou suivent immédiatement l'installation, en partie à la constitution des territoires ethniques à peuplement homogène (d'autre part le rapport de salariat est peut-être mieux accepté de cette façon, surtout chez les Baoulé).

(1) Ceci confirme, bien que dans un cadre différent, ce que J.P.Chauveau appelle la "différenciation fonctionnelle des ethnies". Mais les Mossi ne sont pas "marginalisés" pour autant comme le prouvent les résultats économiques.

(2) L'autre forme est représentée par les"six mois". Mais ceux-ci sont exclusivement des Baoulé,utilisés par des Baoulé.Ils sont en quelque sorte "abstraits" de la problématique locale de par leur mode de recrutement(au village d'origine)et leur prise en charge totale par le planteur (transport, nourriture, et même vêtement).

La recherche de critères simples permettant d'évaluer les performances économiques des planteurs nous a paru devoir tenir compte de l'originalité que présente une zone pionnière (entre 30 et 80 % de la superficie des exploitations n'était pas encore entrée en production). Nous avons donc rejeté l'analyse en termes de revenus car ils sont difficiles à connaître avec précision et dépendent trop étroitement de l'ancienneté des parcelles. Il fallait alors se limiter à des exploitations d'une même année ou bien rendre l'analyse plus complexe. Or il était du plus grand intérêt de pouvoir comparer des plantations d'âge différent et surtout leurs dynamismes. Les critères suivants ont donc été retenus :

- la superficie moyenne plantée par "année efficace" (c'est-à-dire une année pour laquelle le défrichement a été suivi de la plantation de la parcelle)(1).
- L'accroissement annuel de la plantation (superficie plantée divisée par le nombre d'années écoulées depuis l'installation).

Ceci permet de rendre les résultats aisément comparables, éludant le problème posé par les exploitations non encore productives ou faiblement productives. A ces critères nous avons ajouté un "indice d'efficacité" qui, étant le produit des deux séries de données, mesure la régularité du rythme de plantation. Ainsi pour les Baoulé de l'échantillon, chez qui défrichement et plantation se succèdent sans rupture (la totalité de la superficie défrichée chaque année est plantée) cet indice est le plus élevé.

Cette méthode ne permet pas d'évaluer un éventuel report de travail sur les parcelles déjà défrichées. Elle privilégie l'aspect dynamique des exploitations, autrement dit la quantité de travail appliquée à l'extension de la plantation. Il s'agit d'évaluer la rapidité avec laquelle se constitue un capital qui ne prendra toute sa valeur que des années plus tard. Il semble

(1) Il s'agit cependant d'un travail lourd, exigeant la mesure de chaque parcelle annuelle aussi n'a-t-il pu être réalisé qu'auprès de 77 exploitants (autochtones inclus).

Groupe	Dim.de l'unité familiale	Actifs masc.15ans et +	Superficie moyenne (Ha)	Année efficace (Ha)	Accroiss. annuel (Ha)	Efficacité
Haute Volta (Mossi) (8)	3,25	1,50	8,63	2,32	2,01	4,66
Mali (11)	3,64	1,27	6,64	1,92	1,49	2,86
Guinée (3)	5,33	1,33	5,27	1,75	0,87	1,52
Total Etranger	3,73	1,36	7,73	2,18	1,53	3,33
Ivoiriens (12) (non Baoulé)	4,25	1,33	5,84	1,72	1,37	2,36
Baoulé (22)	4,18	1,27	19,11	2,89	2,89	8,35

bien que le critère de la rapidité de la mise en valeur soit un excellent révélateur dans cette partie du front pionnier. Outre l'aspect spéculatif de certaines plantations (notamment Baoulé) les planteurs cherchent à éviter toute contestation foncière et à rendre irréversible une situation que certains jugent précaire (en particulier les étrangers). Toutes les énergies paraissent mobilisées dans le but d'ouvrir une nouvelle portion chaque année.

Les différences dans la composition de la main-d'oeuvre familiale sont beaucoup trop faibles pour rendre compte des écarts observés(1).

C'est donc la main-d'oeuvre salariée qui aura le rôle décisif, et tout particulièrement durant les quatre premières années(2). Or, sur les 22 Baoulé de l'échantillon, deux seulement ont utilisé des six mois pendant cette période, tous les autres ont eu recours à des contractuels et (ou) à leur propre travail. Assez curieusement, les surfaces défrichées annuellement n'augmentent pas sensiblement lorsque les six mois commencent à intervenir, leur travail est surtout focalisé sur la récolte, la préparation des cabosses et le désherbage. Ils substituent cependant en partie les contractuels pour les travaux de défrichement. Du fait que ce sont bien les contrats qui sont responsables d'une grande partie de l'extension des plantations à leurs débuts, il convient de s'interroger sur la position des planteurs à leur arrivée.

---

(1) Ces écarts sont presque aussi importants si l'on tient compte des réponses aux questionnaires non accompagnés de mesures précises :
Superficie plantée par année écoulée depuis l'installation : Baoulé = 2,45 Ivoiriens autres que Baoulé = 1,68 Voltaïques = 2,10 Maliens = 1,90 Guinéens = 1,65.

(2) Sur un échantillon de dix planteurs Dioula dont cinq ont employé régulièrement de la main-d'oeuvre durant cette période alors que les cinq autres ont dû faire non moins régulièrement le contrat Ia différence moyenne des superficies plantées est de ! à 1,8.

Apport moyen de départ selon les groupes(1976):

Baoulé = 90 000 F.CFA Maliens = 32 800 F.CFA
Voltaïques = 34 500 F.CFA Guinéens = 21 700 F.CFA
Ivoiriens autres que Baoulé = 22 600 F.CFA (seule la différence entre les Baoulé et les autres est considérée comme significative vue la dimension de l'échantillon).

Les Baoulé paraissent donc nettement avantagés par rapport aux autres. Cet apport initial leur permettant en général de ne pas travailler en attendant la première récolte vivrière. D'autre part 18 d'entre eux sont des cumulateurs puisqu'ils possèdaient déjà une plantation au pays. Bien que celle-ci soit déclarée peu rémunératrice elle joue un rôle certain durant les premières années(1) : les quatre planteurs non cumulateurs ont un rythme de défrichement annuel de 1,96 Ha, la performance reste élevée mais légèrement inférieure à la moyenne Mossi.

Le "dynamisme Mossi" est plus difficilement explicable puisqu'ils atteignent des performances élevées malgré une quantité de travail importante réalisée au bénéfice d'autrui. Ce dynamisme paraît reposer sur les facteurs suivants :

- Un temps de travail important (le plus fort que nous ayons enregistré dans la région). Ceci s'explique sans doute en partie par la faiblesse de la vie sociale des intéressés dont beaucoup sont des célibataires groupés dans des campements isolés.
- Une famille très réduite au départ (sex-ratio le plus déséquilibré de tous les immigrants), facteur qui, joint aux temps de travaux, induit une faible consommation et une commercialisation relativement importante de produits vivriers. Ainsi, contrairement à beaucoup de planteurs qui épuisent leur pécule de départ, les Mossi paraissent s'en constituer un avant

(1) En outre les Baoulé transposent intégralement leur système de culture sur leur nouvelle exploitation. Les plantes qu'ils cultivent sont adaptées au nouveau milieu et la location d'un camion permettant d'apporter outils et semences autorise un démarrage rapide (en général le CE est venu une première fois seul pour effectuer le défrichement).

même les premières récoltes pérennes. S'ils sont presque tous contraints de travailler à leur arrivée, beaucoup parviennent à s'en passer par la suite.

- Un bon fonctionnement des sociétés d'entraide au niveau du travail comme de l'assistance des personnes en difficulté.

Ils resteront néanmoins (en tant que groupe) les plus faibles utilisateurs de main-d'oeuvre.

Il est surtout étonnant de voir à quel point les exploitations des planteurs jeunes et démunis des différents groupes se ressemblent. Aussi avons-nous tenté de classer les colons de l'échantillon selon d'autres critères que l'ethnie ou la nationalité(1).

A- Planteurs d'âge inférieur à 34 ans ; famille très réduite (ou enfants en bas âge) ; très peu de possibilités d'accès à la main-d'oeuvre ; temps de travaux élevés ; apport de départ faible ; font le contrat les premières années.
On trouve parmi eux : 5 Voltaïques, 5 Maliens, 4 Baoulé et 3 Ivoiriens non Baoulé. Rythme d'accroissement annuel moyen de la plantation = 1,85 Ha.

B- Planteurs d'âge mûr (plus de 40 ans) ; famille équilibrée ; temps de travail moyen. Font le contrat, mais rarement ; faibles dépenses de main-d'oeuvre ; apport de départ moyen ou faible ; expliquent souvent leur irrégularité par des problèmes de santé ou le fait qu'ils n'ont pu trouver de contractuels en temps voulu.
1 Voltaïque, 2 Maliens, 2 Guinéens, 5 Ivoiriens non Baoulé. Rythme d'accroissement = 1,05

C- Planteurs d'âge mûr (plus de 40 ans) ; famille équilibrée ; apport de départ moyen ou fort ; bon accès à la main-d'oeuvre ; ont rarement travaillé pour autrui les premières années.
1 Voltaïque, 2 Maliens, 1 Guinéen, 1 Ivoirien non Baoulé, 14 Baoulé. Rythme d'accroissement = 3,10.

(1) Ne sont présentés ici que les éléments de synthèse les plus significatifs, dix planteurs correspondant à des catégories intermédiaires ne sont pas classés (ex : planteur d'âge mûr, sans famille, etc...).

Bien qu'insuffisante, car imprécise et portant sur un échantillon trop faible, cette grille a le mérite de faire éclater la classification ethnique classique pour renvoyer à la problématique fondamentale qui concerne la quantité de travail d'appoint. Pour les Baoulé les six mois représentent un avantage considérable, pourtant ce sont le cumul et l'apport de départ qui paraissent décisifs(1). La mobilisation de main-d'oeuvre familiale (planteurs-cadets ou saisonniers venant du village) est moins fréquente chez les autres immigrés, pourtant, lorsqu'elle intervient, l'indice d'efficacité est aussi élevé que chez les Baoulé(2). Une efficacité moindre est donc l'indice de l'irrégularité de l'approvisionnement en contractuels (en général pour des raisons financières et non par manque de main-d'oeuvre).

L'enquête rétrospective, autorisée par la connaissance des superficies défrichées annuellement, a d'ailleurs montré qu'il y avait un lien étroit entre les superficies défrichées et l'emploi d'une main-d'oeuvre contractuelle ; mais un nombre important de jeunes planteurs de la classe A (en particulier les Mossi) semblent échapper quelque peu à ce schéma. Ce serait l'indice que les seules ressources familiales, bien utilisées, et la pratique d'une entraide efficace, peuvent amener des résultats économiques satisfaisants. Il s'agit néanmoins de plantations en cours de création où la proportion des surfaces en production est encore faible. L'entretien, la récolte, le traitement du produit, vont faire augmenter considérablement les besoins en travail dans un avenir proche. A ce moment-là, l'accès à un volant de main-d'oeuvre régulier sera à nouveau un singulier avantage.

(1) Sur l'échantillon élargi de 100 planteurs Baoulé, 67 sont des cumulateurs. 9 créent leur 3°. plantation, 2 leur 4°. De plus il y a un lien évident entre le cumul et l'accès aux six mois.

(2) Si le migrant Baoulé semble toujours être une excroissance de sa société d'origine, la rupture est plus prononcée pour les autres, comme en témoigne la faible fréquence des retours.

Il faut cependant compter sur un étoffement de la famille avec le temps, plus sensible pour les étrangers que chez les Ivoiriens (en particulier les Baoulé qui effectuent leur migration avec leur noyau familial presque complet)(1).

D'après le recensement de 1975(2) la proportion d'actifs masculins de plus de quinze ans était encore très faible (19,2 % du total des actifs masculins soit environ 1 pour 4 planteurs). La situation foncière permissive ne permettait pas le maintien d'une dépendance. Pourtant l'accroissement du noyau familial est une donnée empirique que seul un nouveau recensement pourrait confirmer. C. Vallat (op.cit.,1979) remarquait, pour un échantillon de planteurs Baoulé, que 64 % des aides familiaux des deux sexes étaient arrivés durant la seule année 1975 alors que 69 % des chefs d'exploitation s'étaient installés en 1973 et avant. Il est donc fort probable que le recensement n'ait pu saisir que l'ébauche d'un phénomène en cours de développement.

Nous avons par ailleurs observé un tel accroissement sur des exploitations témoins régulièrement visitées entre 1976 et 1978. Cet élargissement incluait des cousins et des parents par alliance(3). Si le fait se trouvait confirmé, cela pourrait modifier considérablement le panorama du front pionnier (en fait déjà dépassé)quant à la structure de la main-d'oeuvre, entraînant également une augmentation du travail à l'hectare(4).

---

(1) Ainsi, sur six exploitations Mossi de 4 ans et moins on trouve 2,33 résidents, alors que pour six exploitations de 5 ans et plus ce chiffre s'élève à 4,83. Ceci correspond bien à la situation des Mossi, souvent célibataires à leur arrivée. L'accès au statut de chef d'exploitation permet le mariage et donc la constitution du noyau familial.

(2) Cf. A. Schwartz, op.cit., 1979.

(3) Ces individus recevaient une part de la récolte.

(4) Pourtant F.Ruf(1979)souligne que pour le planteur le volume des plus-values salariales perçues est encore tel qu'il semble dissuader l'augmentation du nombre d'actifs familiaux dont la production de surplus est tout compte fait inférieure.

Autrement dit, la structure de la population immigrée évolue rapidement. Les caractéristiques observées à un moment et en un lieu donnés ne sont pas extrapolables. Prenons pour exemple la forte proportion de cumulateurs rencontrés sur le front pionnier de Soubré ; elle est due au grand nombre de ressortissants de la sous-préfecture de Bocanda, située au contact de la forêt et de la savane, et, d'une manière générale, à la forte représentation des sous-préfectures de forêt ou de contact. Les chefs d'exploitation Baoulé originaires de ces régions sont majoritaires dans le canton Bakwé (cf. A. Schwartz, 1976) et représentent 74 % des chefs d'exploitation de notre échantillon. Il semblerait (cf.Ruf, 1979) que ce ne soit pas le cas du côté de Tai, ce qui peut être dû à plusieurs facteurs : prépondérance des Baoulé originaires de savane, plus grande jeunesse des chefs d'exploitation, origine sociale différente, etc...(1). Toujours est-il que l'extension de l'économie de plantation est loin de se reproduire de façon identique d'une époque à l'autre, un écart de deux ou trois ans suffit pour apporter de profondes modifications (sans même mentionner les plus ou moins grandes facilités foncières propres à chaque lieu). Par contre le critère permanent de différenciation reste la capacité à mobiliser de la main-d'oeuvre, et ceci quelle que soit l'appartenance ethnique ou nationale. Force est cependant de constater que, de ce point de vue, l'histoire récente ne place pas tous les groupes à égalité.

2. Les autochtones

Les quelques données ici rapportées ont été obtenues grâce au relevé exhaustif du parcellaire d'un village(2), complété par des enquêtes orales auprès d'autres villages du canton Bakwé de Soubré.

(1) Il serait intéressant de savoir si les migrants récents viennent des régions traditionnellement fournisseuses de main-d'oeuvre.

(2) Nibi II, 88 Hab. dont 10 sont constamment absents. 22 C.E. (21 exploitations réelles).

2.1. L'augmentation des superficies plantées :

Age des plantations	Superficie totale	Moyenne annuelle
1- 0 à 4 ans	10,69 Ha	2,67 Ha
2- 5 à 12 ans	14,10 Ha	1,76 Ha
3- 13 ans et +	21,50 Ha	(0,83 Ha)

Les classes présentées ont été choisies en fonction de leur signification. Ainsi la classe n°1 représente à la fois les plantations non encore productives et celles qui ont été créées postérieurement à l'accroissement rapide du rythme de l'immigration (1971). La classe n°2 est formée par les plantations en production qui ont été ouvertes depuis l'arrivée des premiers immigrants dans le canton. La troisième représente l'héritage du passé, les deux parcelles les plus anciennes ayant respectivement 38 et 34 ans (la moyenne annuelle n'a, dans ce cas, que peu de signification).

Pour la seule année 1976, les superficies plantées s'élèvent à 9,64 Ha (soit presque autant que durant les quatre dernières années). En 1977 neuf chefs d'exploitation ont agrandi leur plantation, ils seront douze en 1978.

Les raisons de ce développement rapide sont nombreuses. D'une part il y a l'exemple des allochtones qui apportent la preuve de la rentabilité des plantations ; les Bakwé se sentant dominés sur leur propre terrain. D'autre part, l'augmentation du prix du cacao(1) a permis une meilleure rentabilité du travail du planteur et l'emploi de contractuels. Enfin le rôle des organismes d'encadrement rural, difficile à évaluer, ne doit pas être négligé, non plus que les facilités offertes à la commercialisation du produit.

(1) Il n'y a que 2,38 Ha de café sur le terroir.

Contrairement aux plantations allochtones, limitées par la dimension des lots, les plantations Bakwé ne sont pas inhibées au niveau de leurs possibilités d'accroissement. Les villages enquêtés ont eu la sagesse de se créer des réserves foncières suffisantes qu'ils défendent en disposant stratégiquement leurs défrichements. En 1976-1977 on pouvait estimer l'espace ainsi réservé de Nibi II à 1.500 Ha environ. Or le système de production (cueillette et chasse exclues) fonctionne avec un maximum de 400 Ha en tenant compte d'une jachère de sept ans (670 avec une jachère de quinze ans). Potentiellement les autochtones auraient donc la possibilité de se classer parmi les plus grands planteurs du S-O. Le véritable problème est celui de la main-d'oeuvre : du fait que certaines plantations appartiennent à des veuves, le nombre d'actifs masculins de plus de quinze ans est de 1,10(1). En 1977-78, les ventes de cacao ont dépassé 3 M CFA, autorisant le recrutement de contractuels en nombre limité (la moitié des planteurs en utilise pour ses défrichements). Dans ces conditions, la création de blocs de cultures encadrés et l'aide proposée par la SATMACI étaient de mieux en mieux acceptées. Cela peut être un élément important de la stratégie économique des autochtones.

2.2. Les différences économiques entre planteurs

Au niveau des revenus, les différences enregistrées à Nibi II vont de 1 à 6,4 et les superficies réellement récoltées varient entre 1 et 8,27.

L'exploitation moyenne a 2,55 Ha de cultures pérennes mais les surfaces s'échelonnent entre 0,21 Ha et 4,19 Ha.

---

(1) Aucun retour au village n'a été enregistré de la part des jeunes (souvent des aînés) qui ont obtenu des emplois urbains.

Pour des superficies aussi faibles, et vu que les habitants ne se tournent que depuis peu de temps vers la plantation, cela n'aurait pas grand sens d'établir une hiérarchie sur ces bases. Les superficies les plus faibles s'expliquent d'ailleurs par des facteurs personnels (absence, santé, veuvage) qui n'ont pas permis de prendre part à la vague de plantation des dernières années. Si l'on ne tient compte que des C.E. ayant planté durant les 4 dernières années (1976) la différence n'atteint pas un facteur de 1 à 3.

Plus intéressante est la comparaison des superficies moyennes des "anciens" avec celles des jeunes. Les six chefs de famille étendue (qui sont, globalement, les plus âgés) ont une superficie plantée moyenne de 2,96 Ha (le chef du village, aîné du segment de lignage, n'ayant d'ailleurs pas la plus importante) ; les quatre planteurs les plus jeunes atteignent, quant à eux, 4,24 Ha. On ne peut, dans ce cas, parler de détournement de travail au bénéfice des anciens.

Pourtant, à un niveau plus fin, on s'aperçoit que ces quatre planteurs ont bénéficié d'une transformation récente des rapports sociaux (telle que la monétarisation et la baisse du volume de la dot, son versement par l'intéressé et non plus par l'aîné du lignage, etc...) qui leur a permis d'échapper quelque peu aux prestations de service au bénéfice des anciens. Bien que réduites à peu de choses ces prestations ont encore cours, elles concernent principalement les périodes de presse. Avant leur mariage, tous ont travaillé pour leur père ou leur oncle paternel. Le goulot d'étranglement se situe donc au niveau de l'accès à la terre, or celui-ci est rendu difficile à une époque où les anciens prennent conscience du renchérissement de la main-d'oeuvre et des avantages de son utilisation judicieuse. Pour y accéder les quatre jeunes en question ont tous dû exercer temporairement d'autres activités pour gagner un peu d'argent et ouvrir leur plantation (en général mariage et plantation coïncident). Les plantations encadrées et aidées pourraient être une solution pour ce genre de difficultés.

D'une façon générale les rares plantations importantes (maximum 20 Ha) trouvées dans la région (notamment à Galea) relèvent de deux phénomènes : héritage de la plantation d'un frère ou revenus urbains ayant permis d'entretenir des manoeuvres permanents (cas de quelques planteurs absentéistes). Mais ces plantations se sont toutes constituées il y a déjà assez longtemps. Aujourd'hui les planteurs absentéistes rencontrés se plaignent du coût élevé de la vie en ville (nourriture, scolarisation) qui ne leur permet pas de payer des contractuels. Leurs plantations récentes sont en effet plutôt petites et mal entretenues.

D'autre part l'argent envoyé par les fils ayant un emploi urbain semble se faire rare (d'après les intéressés), l'aide prend plutôt la forme de l'hébergement d'enfants scolarisés dans la même ville. Il ne semble pas que l'économie autochtone puisse compter sur ces revenus pour prendre son essor.

Le développement des plantations autochtones paraît se faire d'une façon à la fois relativement égalitaire et individualiste, l'âge du planteur intervenant de façon plutôt négative au niveau de l'échantillon considéré.

Relégués économiquement à la dernière place durant plusieurs années, il semblerait que les autochtones doivent commencer, à partir de 1980, à recueillir les fruits du mouvement de plantation du milieu des années soixante-dix et se placer ainsi dans une position plus avantageuse vis-à-vis du recrutement de la main-d'oeuvre. De plus, leurs réserves foncières permettront aux jeunes générations d'accéder à des plantations de bonne superficie alors que pour les allochtones, morcellement et émigration risquent d'être la règle.

CONCLUSION

A moyen terme les tentatives des pouvoirs publics pour encadrer la petite production paysanne (diminuant ainsi ses besoins en main-d'oeuvre) ne rencontreront sans doute un certain succès qu'auprès des planteurs limités en superficie ou, cas des autochtones, en main-d'oeuvre. Le groupe Baoulé, dans son ensemble, paraît avoir les deux en suffisance pour assez longtemps encore. De même, les planteurs les plus "dynamiques" de chaque ethnie disposent en général d'une main-d'oeuvre qui leur permet également une certaine liberté de choix quant à leur stratégie.

Les inégalités que nous avons rencontrées agissent essentiellement sur la rapidité avec laquelle le planteur va constituer un capital (superficies plantées) ; certains colons n'ont au bout de six ans que 2 Ha de plantation contre 25 Ha pour d'autres durant le même temps. Entre autres choses, l'état encore inachevé de la plupart des lots ne favorise pas l'apparition d'un marché foncier, il n'y aura donc pas de concentration dans l'immédiat, mais les conditions de son éclosion semblent se dessiner peu à peu : certains Baoulé ayant achevé leur lot songent à une nouvelle migration, rendue difficile par la raréfaction des terres ; dans ce cas il peut y avoir achat d'un lot voisin.

Toujours est-il que l'absence de marché foncier a laissé et laisse encore ouverte la voie de l'enrichissement (du moins tant qu'il y aura des terres). Ainsi les strates économiques ne sont pas closes (bien que le passé du colon soit largement déterminant), seul un accès différentiel à la main-d'oeuvre(1) risquerait d'engendrer leur fermeture absolue qui n'est pour l'instant que relative. Mais ce phénomène, marginal dans le canton Bakwé, paraît plus caractéristique d'une région en voie de stabilisation que d'une zone pionnière. Ici les formes du travail salarié ont été

(1) Cf. J.P. Chauveau et J. Richard, op.cit., 1979.

simplifiées, faute de pression visant à les maintenir dans leur rôle. Aucune classe salariée ne s'est fixée.

Le système s'est ouvert(1) quelque temps à la faveur de circonstances particulières mais les indices de sa fermeture se font de plus en plus nombreux et des processus plus classiques ne vont sans doute pas tarder à prendre le relais.

(1) Ouverture conforme aux intérêts des orientations économiques du pays.